

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Tombé

AMENDEMENT

N° 3488

présenté par

M. Damien Adam, rapporteur thématique, M. Paluszkiwicz, M. Colas-Roy, M. Delpon,
Mme Delpirou, Mme Hennion, M. Barbier, Mme Rossi, M. Pichereau, Mme Sarles, Mme Petel,
Mme Riotton et Mme Michel

ARTICLE 25

Après l'alinéa 1, insérer les deux alinéas suivants :

« 1° A (*nouveau*) Le II est complété par un 3° ainsi rédigé :

« 3° Une augmentation du nombre des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques pour atteindre sept millions de bornes en 2030 comme prévu dans la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement travaillé avec le CCFA.

Cet amendement programmatique fixe l'objectif à l'Etat d'atteindre 7 Millions de bornes en 2030 comme prévu dans la loi du 17 août 2015 de transition énergétique pour une croissance verte.

L'accélération de la transition énergétique du secteur automobile devrait se traduire par la nécessité que 2 véhicules sur 3 vendus en Europe en 2030 soit 100% électrique ou hybrides rechargeables, ce qui représente, rien qu'en France, près de 1,5 M de nouveaux véhicules par an nécessitant de se recharger via une borne électrique adaptée.

Pour réussir la décarbonation du transport routier, la filière automobile française s'est engagée à multiplier par cinq les ventes de véhicules électriques en 5 ans (dans le cadre du contrat de filière 2018-2022), et s'y tient (triplement des ventes en 2 ans, de 40.000 en 2018 à 120.000 en 2020), L'Etat s'était pour sa part engagé à une croissance équivalente des points de recharge accessibles au public mais n'y parvient pas (25.000 fin 2018, 32.000 fin 2020).

La France doit s'appuyer sur le plan de relance pour investir massivement dans l'infrastructure de recharge avec trois priorités : lever les blocages juridiques et financiers pour équiper les parkings privés des copropriétés et des entreprises ; déployer un réseau de bornes de recharge rapide sur les grands axes routiers et autoroutiers, atteindre les 100.000 points de recharge d'ici fin 2021 répartis dans les territoires et accessibles au public.

Le moment est donc venu d'inscrire tous les acteurs concernés dans la dynamique établie par la loi du 17 août 2015 de transition énergétique pour une croissance verte qui avait prévu d'atteindre 7 millions de bornes de recharge en 2030.